

CONVENTION DE PLACEMENT TEMPORAIRE

PLUS DE 20 ANS D'EXPÉRIENCE

- ▶ Un de vos collaborateurs est en vacances, accidenté ou malade ?
- ▶ C'est la période de haute saison et vous avez un surcroît de travail ?
- ▶ Des clients désirent organiser des banquets dans votre établissement ?
- ▶ Vous ne voulez pas engager de personnel fixe ?

Alors, d'un simple coup de fil, obtenez du personnel temporaire, vous l'emploierez uniquement selon vos besoins.

Chez **3HPRO / HOTELPRO** nos employés sont :

- ▶ des **professionnels** en libre emploi, travaillant « en extra »
- ▶ des **professionnels** en attente de trouver la bonne place
- ▶ des **professionnels** en vacances ou en congé et désirant gagner « un plus »

Chez **3HPRO / HOTELPRO** nous nous chargeons :

- ▶ de la **sélection des dossiers** : références, permis, contrat d'assurance, etc.
- ▶ du **paiement** : salaires, charges sociales, acompte, etc.
- ▶ des **indemnités** : vacances, jours fériés, congés, maladie, etc.

Chez **3HPRO / HOTELPRO** si vous le voulez, il sera demandé aux employés réguliers de se procurer :

- ▶ un extrait de casier judiciaire
- ▶ un certificat médical (6 mois)
- ▶ un document de confidentialité

Chez **3HPRO / HOTELPRO** nous assurons avec votre collaboration un suivi professionnel évolutif de nos employés, moyennes, et longues durées.

TRY & HIRE (ESSAI ET ENGAGEMENT)

Si vous le désirez notre service temporaire mettra à votre disposition selon vos critères, l'un(e) de nos employé(e)s temporaires, que vous pourrez engager en tant que fixe en fin de mission et avec son accord. Nos conditions de placement fixe s'appliqueront alors intégralement. Toutefois et dans ce seul cas, nous ne demanderons pas d'honoraires pour des employé(e)s temporaires ayant travaillé au minimum trois mois au sein de votre entreprise ou si la mission est terminée depuis plus de trois mois.

3HPRO / HOTELPRO se réserve le droit d'exiger le versement d'une indemnité si la durée de la mission est de moins de trois mois et que le collaborateur a repris son activité au sein de l'entreprise locataire de service moins de trois mois après la dernière mission effectuée auprès de cette entreprise.

Conditions de placement temporaire

TARIF DE BASE 2011

Cuisiniers
Aides de cuisine
Serveurs
Maître d'hôtel
Polyvalents
Caissières
Femmes de chambres

Tarifs sur demande

TARIF PARTENAIRE PRIORITAIRE 2011

| Jusqu'à | De 100'001 à | De 250'001 à | + de |
|-----------|--------------|--------------|-----------|
| 100'000.— | 250'000.— | 350'000.— | 500'000.— |

Cuisiniers
Aides de cuisine
Serveurs
Maître d'hôtel

*C'est avec plaisir que nous vous ferons
Une offre de partenariat personnalisé*

Polyvalents
Caissières
Femmes de chambres

Nos prix s'entendent charges sociales incluses et hors TVA.

Nos tarifs tiennent compte des salaires qui sont soumis à la CCNT et que nous appliquons rigoureusement

SYSTÈME DE RISTOURNE 2011

| Jusqu'à | De 100'001 à | De 250'001 à | + de |
|-----------|--------------|--------------|-----------|
| 100'000.— | 250'000.— | 500'000.— | 500'000.— |

A négocier dans le cadre de notre partenariat

La ristourne est calculée sur le chiffre d'affaire annuel hors TVA